

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 31 janvier 2024 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section documentation, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

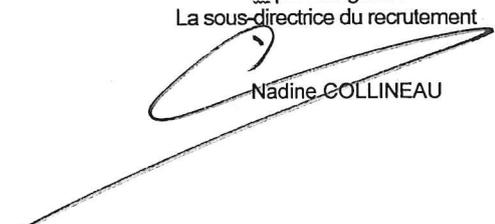
Examineurs spécialisés

Mme Sophie BON Professeure certifiée	Académie de REIMS
Mme Agnès DELAUNAY Personnel de direction	Académie de REIMS
M. Régis STAUDER Personne à compétences particulières	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 juin 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU